



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FAGNIERES

Réunion du 1^{er} avril 2015

N° 2015-04-01-04

ACTUALISATION DES TARIFS DE REPAS A DOMICILE

L'an deux mil quinze, le 1^{er} avril, à 20h00, le conseil d'administration du CCAS de Fagnières, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Président.

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme LE LAY – M. PEROT – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – M. VANET – Mme PERTHUISON – Mme RADZIETA – Mme SCHUESTER.

EXCUSÉ :

Mme MAYET donne pouvoir à M. PEROT

ABSENT :

Mme DOMY.

<u>Membres en exercice</u> :	11
<u>Membres présents</u> :	9
<u>Procurations</u> :	1
<u>Votants</u> :	10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

4/ ACTUALISATION DES TARIFS DE REPAS A DOMICILE

Rapporteur : M. Président

Le Centre Communal d'Action Sociale de Fagnières achète au Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne une prestation de fourniture et de portage de repas à domicile pour nos administrés âgés de plus de 60 ans, ou handicapés.

Les prix de vente appliqués aux administrés de Fagnières sont calculés en fonction de ceux pratiqués par le Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne. Nos tarifs sont modulés en fonctions des revenus des personnes bénéficiaires du service.

Le C.C.A.S. de Châlons propose depuis le 1^{er} octobre 2012 aux usagers la possibilité d'opter, au choix, entre :

- un repas simple aux tarifs en vigueur,
- un repas complet avec un supplément

Le C.C.A.S. de Châlons a revalorisé à la hausse ses prix à compter du 1^{er} mars 2015 :

- prix du repas simple : 9.63 € (9.53 € en 2014), soit une hausse de 1.05 %
- prix du repas complet, potage inclus : 10.16 € (10.05 € en 2014), soit une hausse de 1.09 %.

Tranches	Ressources Revenu brut	Tarifs en vigueur depuis le 1 ^{er} mai 2014		Proposition tarif à compter du 1 ^{er} avril 2015	
		Repas simple	Repas complet	Repas simple	Repas complet
1	De 0 à 700 €	5.44 €	5.99 €	5.50 €	6.06 €
2	De 701 € à 850 €	6.66 €	7.20 €	6.73 €	7.28 €
3	De 851 € à 1 000 €	7.44 €	7.97 €	7.51 €	8.06 €
4	De 1 001 € à 1 150 €	8.30 €	8.83 €	8.39 €	8.93 €
5	De 1 151 € à 1 300 €	8.79 €	9.32 €	8.89 €	9.42 €
6	De 1 301 € à 1 400 €	9.25 €	9.77 €	9.34 €	9.88 €
7	Plus de 1 400 €	9.53 €	10.05 €	9.63 €	10.16 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
OUI l'exposé qui précède,

ADOpte les tarifs ci-dessus exposés pour la fourniture et le portage de repas à domicile pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou handicapés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Alain BIAUX
